



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

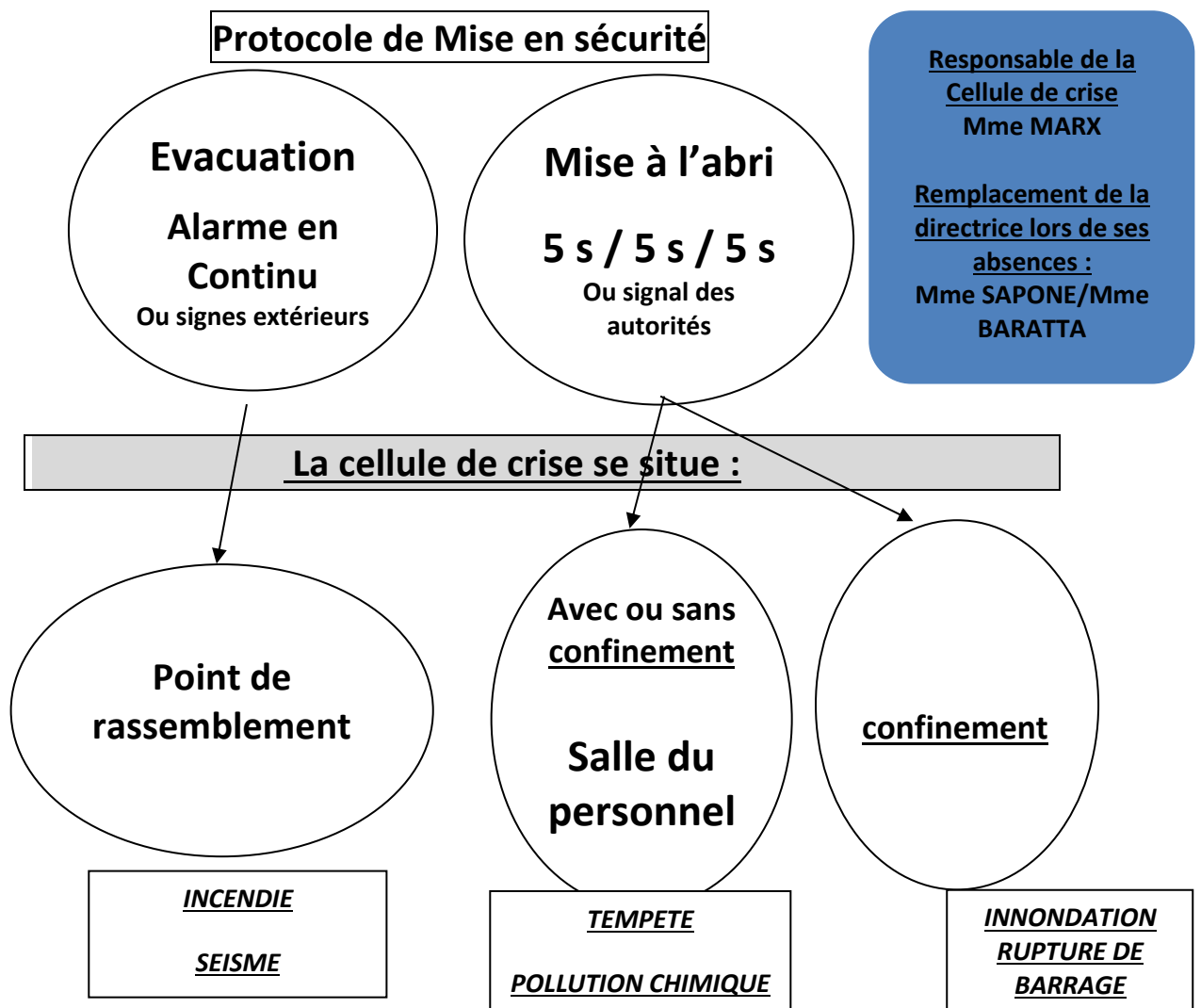
Ce document recense les risques majeurs dont la structure peut être confrontée. Il répartit les missions entre les différents personnels et décrit les différentes conduites à tenir.

La structure peut être soumise à 5 risques majeurs :

- Inondation – Rupture de Barrage
- Feu de forêt
- Tempêtes
- Séismes, secousses telluriques (Zone de sismicité : faible Ib)
- Mouvement de terrain
- Transport de Matières Dangereuses et Risque nucléaire

Un Protocole de Mise en Sûreté est également prévu pour gérer l'intrusion attentat.

Des exercices réguliers seront réalisés dans le but de préparer le personnel à la gestion des risques et l'évaluer les conduites à tenir.

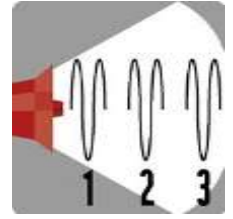


INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes : -

3 cycles d'alerte (son montant et descendant) Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.



Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu : France Bleue : 94.2 Mhz

FRÉQUENCE France Info : 89.8MHz

FRÉQUENCE France Inter : 89.5MHz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :

France Bleue : 94,2 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).